

Destruction d'un nid de frelons asiatiques Aide financière 2025



Identité du demandeur :

Nom Prénom

Adresse :

Téléphone :

Courriel : @

Numéro SIRET (pour les sociétés) :

Justificatifs à fournir obligatoirement pour l'instruction du dossier :

☐ PROPRIETAIRE

- Copie du dernier avis de taxe foncière
- Copie de la facture acquittée avec la mention « Frelons asiatiques », établie au nom du demandeur
- Un relevé d'identité bancaire ou postal

☐ LOCATAIRE

- Copie du dernier avis de taxe d'habitation
- Un accord écrit du propriétaire
- Copie de la facture acquittée avec la mention « Frelons asiatiques », établie au nom du demandeur
- Un relevé d'identité bancaire ou postal

Je certifie exacts, sous peine de poursuites, les renseignements figurant sur le présent document. Je déclare avoir pris connaissance des règles d'attribution figurant dans le règlement ci-joint.

Fait à Le

A retourner au plus tard le 30 novembre 2025

Mairie de Plaudren – 5 place de la Mairie
56420 PLAUDREN
Courriel : mairie@plaudren.fr

Signature

--

Destruction d'un nid de frelons asiatiques Aide financière 2025



REGLEMENT

Les bénéficiaires :

Toute personne physique ou morale domiciliée sur la commune de Plaudren dans la limite d'une intervention d'un professionnel par foyer et par an.

Mode d'intervention :

Destruction du nid de frelons asiatiques réalisée entre le 1^{er} mai et le 30 novembre 2025. Se référer aux conditions d'intervention de la charte des bonnes pratiques pour le choix du prestataire.

L'aide financière :

La subvention est plafonnée à 100.00 € (cent euros) T.T.C, limitée à une seule aide annuelle par lieu d'intervention. Elle ne pourra pas excéder plus de 50 % de la facture acquittée de l'entreprise.

Documents à produire :

La liste des pièces obligatoires figure sur la fiche de demande de subvention.